



**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B**

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018

PROCES-VERBAL DE CARENCE DE LISTE DE CANDIDATS

Le jeudi vingt-cinq octobre deux mille dix-huit à 17h, au siège du Centre de Gestion de Haute-Saône, conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-1858 modifié du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, il a été constaté, pour la Commission Consultative Paritaire de catégorie B, l'absence de dépôt de liste de candidats par les organisations syndicales telles que définies par l'article 9-bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Par voie de conséquence, il sera procédé à un tirage au sort dans les conditions définies à l'article 17 alinéa 6 du décret n°2016-1858 :

le 6 décembre 2018 à 9h15

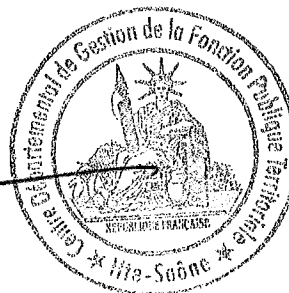
au siège du CDG 70, 27 avenue Aristide Briand, 70000 VESOUL

Pourront y assister les agents disposant de la qualité d'électeurs à la commission consultative paritaire de catégorie B.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 25 octobre 2018 à 18 heures, a été après lecture, signé par l'autorité territoriale.

Le Président

Michel DÉSIRÉ





**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C**

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018

PROCES-VERBAL DE CARENCE DE LISTE DE CANDIDATS

Le jeudi vingt-cinq octobre deux mille dix-huit à 17h, au siège du Centre de Gestion de Haute-Saône, conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-1858 modifié du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, il a été constaté, pour la Commission Consultative Paritaire de catégorie C, l'absence de dépôt de liste de candidats par les organisations syndicales telles que définies par l'article 9-bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Par voie de conséquence, il sera procédé à un tirage au sort dans les conditions définies à l'article 17 alinéa 6 du décret n°2016-1858 :

le 6 décembre 2018 à 9h35

au siège du CDG 70, 27 avenue Aristide Briand, 70000 VESOUL

Pourront y assister les agents disposant de la qualité d'électeurs à la commission consultative paritaire de catégorie C.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 25 octobre 2018 à 18 heures, a été après lecture, signé par l'autorité territoriale.

Le Président

Michel DÉsirÉ

